

Le 4 mars 2013

Me Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire adjointe  
Régie de l'Énergie  
Tour de la Bourse  
800 Place Victoria, bureau 255  
Montréal QC H4Z 1A2

Madame,

Vous trouverez ci-incluse la déclaration annuelle relative aux dépôts de clients, conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68 ainsi qu'une confirmation de la banque quant au taux préférentiel. Il est à noter que le taux demeure inchangé depuis 2011.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Le directeur comptabilité générale, analyses et rapports.



*Pour* Daniel Laprade, CGA

GAZIFÈRE INC.

Déclaration annuelle relative aux dépôts de clients conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68.

ANNÉE 2013

Nous détenons, ou prévoyons détenir des dépôts de nos clients durant l'année 2013. Conformément à l'ordonnance G-168 telle que modifiée par la décision D-90-68, l'intérêt à verser sur ces dépôts doit correspondre au taux préférentiel de l'institution bancaire qui administre le compte "Dépôts de clients" moins 2,5% multiplié par 97%. Puisque le taux préférentiel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de 3,00%, nous prévoyons donc verser un intérêt au taux annuel de 0,485% en 2013.

Signature :



*pour*

Daniel Laprade, CGA

Date :

4 mars 2013



**TD Bank Financial Group**  
Cash Management Services  
324 - 8th Avenue S.W., Suite 800  
Calgary, Alberta T2P 2Z2

March 4, 2013

GAZIFERE INC.  
706 BOUL GREBER  
GATINEAU PQ J8V 3P8 CAN

RE: TD Canada Trust – Prime Interest Rate

Please accept this letter as confirmation that TD's Prime Interest Rate was 3% as of January 1, 2013

The rate has not changed since September 9, 2010

Respectfully yours

A handwritten signature in blue ink that reads 'Brenda Gair'.

Brenda Gair  
Assistant Manager  
Corporate Cash Management

P 403.299.8651  
brenda.gair@td.com

